anks

y
y

ed

es-

he

d

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

3

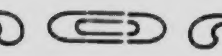
1
2
3

2	3
5	6

Les Ecoles Ménagères Provinciales



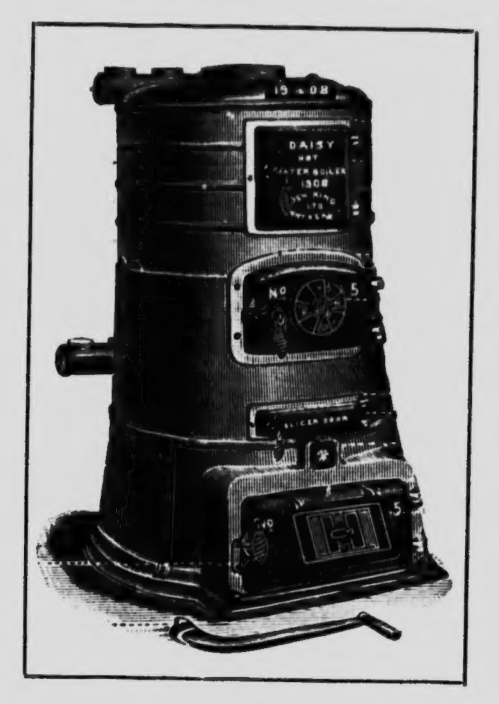
Charte, Règlements et Rapport



. . . VOICI LA . . .

"Daisy"

MODELE 1908



Exigez cette date quand vous achèterez une fournaise,

Manfacturée seulement par

WARDEN KING Ltd.,
MONTREAL.

Poudre à Pâte
Cook's Friend

Employée depuis 50 ans dans les résidences Canadiennes.

C'est une pure Poudre à Pâte à la Crême-de-Tartre.

Recommandée et employée à notre ECOLE MENAGERE.

W. D. McLAREN Ltd., Manufacturiers.

Agents FRANK L. BENEDICT & CIE., MONTREAL.

Cocao Suchard

Chocolat Suchard

Il y a un goût distinctif dans le Chocolat et le Cocao SUCHARD, que vous perdez en employant les autres marques.

Le Chocolat SUCHARD, sans sucre, est le meilleur pour couvrir les gâteaux.

Ces marchandises reçoivent l'approbation de notre Ecole.

Agents FRANK L. BENEDICT & CIE.,
144 rue Craig Ouest, MONTREAL.

Charte des Ecoles Ménagères Provinciales

VI Edouard VII Chapitre 93

Loi amendant la charte de l'association Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Attendu que l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal et la section des dames patronesses de la dite association ont, par leur pétition, représenté:

Qu'en vertu de la section 23 de la loi 3 Edouard VII, chapitre 121, les dames de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal se sont formées en société auxiliaire comme section de la dite association sous le nom de "Les dames patronesses de l'association Saint-Jean-Baptiste de Montréal"; que les dites dames patronesses désirent fonder des écoles ménagères pour l'enseignement de l'économie domestique et de tout ce qui se rapporte à la tenue d'une maison, et qu'elles ont demandé pour cet objet d'être constituées en une corporation distincte et séparée; et attendu qu'il est juste d'accéder à leur demande et d'amender en conséquence la charte de la dite association;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. La section suivante est ajoutée après la section 30*b* de la loi 51-52 Victoria, chapitre 65, telle qu'amendée par les lois 55-56 Victoria, chapitre 85, 62 Victoria, chapitre 93, et 3 Edouard VII, chapitre 121:

"30*c*. La section des dites dames patronesses pourra aussi, par règlement, créer des écoles ménagères pour l'enseignement de l'économie domestique et de tout ce qui se rapporte à la tenue d'une maison, dont les statuts seront conformes à la cédule E annexée à la présente loi, lesquels statuts seront censés faire partie de cette loi.

Copie du règlement créant ces écoles ménagères sera déposée au bureau du secrétaire de la province, et un avis sous la signature du chef de ce département pourra être publié dans la *Gazette Officielle de Québec*, déclarant que tel règlement a été passé et produit comme susdit, et dès lors, les dites écoles ménagères formeront une corporation distincte sous le nom de "Les écoles ménagères provinciales", ayant tous les pouvoirs conférés aux corporations civiles et les pouvoirs mentionnés dans la dite cédule E.

Une copie du dit règlement sera aussi déposée au bureau du secrétaire de la province.

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

CEDULE E

Statuts

Art. 1. Les dames patronesses de l'association Saint-Jean-Baptiste de Montréal créent, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par la charte de la dite association, une société sous le nom corporatif de: "Les écoles ménagères provinciales."

Cette société forme une corporation distincte ayant tous les pouvoirs conférés aux corporations civiles par la loi du pays.

Art. 2. La dite société se compose:

a. de membres actifs;
b. de membres honoraires;
c. de membres à vie;
d. de membres fondateurs.

Le tout suivant qu'il est déterminé de temps à autre par règlements de la dite société.

Art. 3. Le siège social de la dite société est à Montréal.

Art. 4. La gestion des affaires de la dite société est confiée à un conseil d'administration et à des commissions choisies en la manière qui est déterminée par les dits règlements.

Art. 5. Le conseil d'administration fait les règlements requis pour assurer l'exécution de la présente loi et, entr'autres, touchant l'admission des membres

et leur radiation et exclusion au besoin, les contributions payables par les différentes catégories de membres, les conditions d'éligibilité et le mode d'élection, les attributions du conseil d'administration, la nomination des officiers et des commissions, leurs attributions et leurs devoirs, les assemblées des membres et du conseil d'administration et des commissions, la tenue et la régie des écoles ménagères, l'octroi de diplômes de maitresse d'enseignement ménager, la régie et l'administration des biens de la société, et en général, tous et chacun des objets et moyens d'action ci-dessus mentionnés.

Art. 6. Les articles 4651 à 4693 inclusivement des Statuts refondus s'appliqueront à la dite société en autant qu'ils ne sont pas incompatibles avec ces statuts.

Règlement de la section des Dames Patronesses de l'association St-Jean-Baptiste créant " Les Ecoles Ménagères Provinciales."

Attendu que par l'Acte 6 Edouard VII, Chap. 93 (Québec), pouvoir a été donné à la section des Dames Patronesses de l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal de créer "Les Ecoles Ménagères Provinciales", comme corporation distincte, dont les Statuts seraient conformes à la Cédule " E " annexée au dit Acte;

Attendu qu'il est opportun de créer la dite corporation;

La Section des dites Dames Patronesses de l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal, ordonne et statue ce qui suit:

Art. 1. " Les Ecoles Ménagères Provinciales " sont par le présent règlement créées.

Art. 2. Les Statuts des dites Ecoles Ménagères Provinciales, seront conformes à la Cédule " E " annexée au dit Acte.

Vraie copie du règlement adopté a l'assemblée de la section des Dames Patronesses de l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal tenue à Montréal le 27 avril 1906.

C. BEIQUE, *Présidente*,

J. M. DANDURAND, *Secrétaire*.

Montréal, 29 mai, 1906.

AVIS DU SECRETAIRE PROVINCIAL

Extrait de la "Gazette Officielle de Québec," du 23 juin 1906, page 1070.

Québec, 12 juin, 1906.

Avis est par le présent donné qu'une copie certifiée du règlement adopté par la section des Dames Patronesses de l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal, créant les écoles ménagères pour l'enseignement de l'économie domestique et de tout ce qui se rapporte à la tenue d'une maison, a été, ce jour déposée au bureau du soussigné, conformément à l'acte 6 Ed. VII ch. 93 sec. 30.

L. RODOLPHE ROY,

Secrétaire de la Province.

Règlement des "Les Ecoles Ménagères Provinciales."

Art. 1.—La société se compose: (a) de membres actifs; (b) de membres honoraires; (c) de membres à vie (gouverneurs); (d) de membres fondateurs.

Art. 2.—Sont membres actifs ceux qui paient une contribution annuelle de deux dollars pour les hommes et d'un dollar pour les femmes.

Sont membres honoraires ceux qui paient une contribution de dix dollars.

Sont membres à vie (gouverneurs) ceux qui paient vingt-cinq dollars.

Sont membres fondateurs ceux qui paient cent dollars.

Le conseil d'administration peut aussi nommer membres fondateurs ou gouverneurs les personnes qui ont rendu des services à la société ou dont le chiffre global de leurs souscriptions a atteint le montant requis pour les qualifier.

Art. 3.—La société se divise en deux sections; section des dames et section des messieurs.

Art. 4.—Chaque section élit des officiers qui se composent d'un président d'honneur, d'un président actif, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un assistant secrétaire et de tels autres officiers qu'elle juge à propos de nommer.

Art. 5.—Les officiers des deux sections forment le conseil d'administration. Les réunions de ce conseil sont alternativement présidées par la présidente de la section des dames et par le président de la section des messieurs.

Art. 6.—Les officiers sont élus annuellement à une assemblée générale des différentes catégories de membres de la section. La date et le lieu de cette assemblée sont fixés par résolution du conseil d'administration.

Art. 7.—Le conseil d'administration choisit le local pour l'école, les maitresses ménagères, et gère toutes les affaires de la société en dehors de ce qui tombe dans les attributions du comité exécutif de chaque section.

Art. 8.—Chaque section a son comité exécutif.

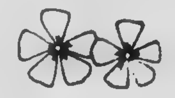
Le comité exécutif des dames est nommé à l'assemblée générale des membres de cette section.

Le comité exécutif des messieurs se compose des membres fondateurs et des membres à vie (gouverneurs). Il peut déléguer ses fonctions en tout ou en partie à un ou plusieurs sous-comités.

Art. 9.—Le comité exécutif des dames a l'administration intérieure de l'école.

Le comité exécutif des messieurs voit aux finances de la société.

Art. 10.—Le quorum des assemblées générales est de cinq membres et celui du conseil d'administration et des comités exécutifs est de trois membres.



Rapport Général

La section féminine de la société St-Jean-Baptiste (fondée en 1902), se réunit en assemblée générale le 7 novembre 1904 dans le but de pourvoir à l'organisation d'écoles ménagères.

Après un exposé fait aux dames patronesses, par Mme Béique, des avantages qu'auraient pour le pays l'établissement de ces écoles, les résolutions suivantes furent adoptées :

1°—Qu'un comité de dames soit nommé pour voir à l'organisation d'une école ménagère, et qu'il soit composé de Lady Lacoste, présidente d'honneur, Mme F. L. Béique, présidente, Mme J.-R. Thibaudeau, vice-présidente, Lady Hingston, Mesdames Dandurand, H. Hamilton, L.-O. Loranger, Gérin-Lajoie, H. Beaudry, J. Beaudry, L. Globensky, Mlle Barry, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres dames si elles le jugent utile, et de nommer des sous-comités pour compléter cette organisation.

2°—Qu'un comité de messieurs soit nommé pour aider à la partie financière de l'oeuvre et qu'il soit composé de Messieurs R. Archer, R. Dandurand, F.-L. Béique, E.-P. Lachapelle, J.-X. Perrault, I.-J. Tarte, J.-D. Rolland, F.-J. Bisaillon, J.-A. Richard, L.-A. Wilson avec pouvoir aussi de s'adjoindre d'autres messieurs.

3°—Que deux jeunes filles soient envoyées à Paris pour suivre les cours d'une école ménagère et à leur retour donner l'enseignement.

4°—Que d'ici à nouvel ordre les souscriptions des dames patronesses de la société St-Jean-Baptiste soient employées aux dépenses nécessaires à l'Ecole Ménagère.

Le 10 novembre 1904, Mlle Anctil et Mlle de Beaujeu partaient pour aller suivre à Paris les cours de l'Ecole normale ménagère de Mme la Comtesse de Diesbach. L'année d'études terminée Mlle de Beaujeu dut revenir au Canada et Mlle Antoinette Gérin-Lajoie partit à son tour pour entrer avec Mlle Anctil à l'Ecole Ménagère de Fribourg.

Pendant leur absence, Mlle de Beaujeu, afin de faire connaître l'oeuvre, alla donner dans les couvents et maisons d'éducation un bon nombre de lectures sur

l'enseignement ménager, et fit au Monument National trois causeries auxquelles furent conviés ceux qui s'intéressaient à la question.

Ce fut à l'occasion d'une de ces conférences que les dames patronesses eurent l'honneur de recevoir Leurs Excellences Lord and Lady Grey, et Sa Grandeur Monseigneur de Montréal voulut bien faire à ces dames le grand plaisir de souhaiter en leur nom la bienvenue aux augustes visiteurs.

Mademoiselle Lajoie et Mlle Anctil revinrent de Fribourg en octobre 1906, après avoir passé d'excellents examens, et remporté au prix d'un travail ardu, leurs diplômes de maitresses ménagères. Elles se mirent immédiatement à l'oeuvre et avec l'aide de nombreux et généreux amis, l'Ecole Ménagère de Montréal put être ouverte au commencement de décembre dans l'ancien local de la Cour de Circuit gracieusement mis à la disposition du Comité par le gouvernement provincial.

Il serait trop long de rappeler ici tout ce qui fut fait pour aider à l'installation de l'Ecole. Le public fit une très bienveillante réponse à l'appel du comité; presque tous les meubles, la literie, la vaisselle, la batterie de cuisine furent donnés; les réparations et changements nécessaires furent faits à peu près gratuitement. M. le Shérif Thibaudeau, aûtre autres, rendit d'inappréciables services qui le mettent au premier rang des bienfaiteurs de l'institution.

Les frais de voyage et de séjour des futures maitresses avaient été payés par des souscriptions particulières et avec les bénéfices d'un banquet donné par la société St-Jean-Baptiste, avec l'aide des dames patronnesses.

Le jour de l'inauguration officielle il y eut à l'Ecole une grande fête présidée par l'Hon. L.-J. Tarte; d'éloquent discours furent prononcés par M. l'abbé Gauthier P.S.S., l'Hon. Monsieur Gouin et l'Hon. Monsieur Tarte.

Pendant l'année 1906-1907, Mesdemoiselles Anctil et Lajoie donnèrent à l'école cinq séries de cours de cuisine, suivis par un bon nombre d'élèves et un cours d'économie domestique. Il y eut aussi un superbe cours d'hygiène avec projections lumineuses fait par M. le docteur Valin.

Pendant les trois derniers mois, Mlle Lajoie et Mlle Anctil donnèrent un cours normal préparatoire à treize jeunes personnes qui se destinaient à l'enseignement

ménager, afin que ces jeunes filles, tout en poursuivant leurs études l'année suivante, fussent capables d'aider les deux maitresses pour les cours aux élèves du dehors.

Mlle Talbot qui était économe de la maison donnait un cours de morale.

A la demande de Mlle de Beaujeu qui s'occupait constamment de l'administration de la maison et savait intéresser a l'oeuvre tous ses amis, l'Hon. Monsieur Boyer vint faire, au bénéfice de l'oeuvre, devant un public nombreux, une très-intéressante conference sur le Japon.

Au mois de mai 1907, les deux maitresses furent invitées par les organisateurs du Congrès de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, à exposer le but et l'utilite des écoles ménagères pendant la séance consacree à l'étude des questions domestiques.

Il est bon de mentionner ici que dans plusieurs des rapports envoyés au Congrès par les institutions de charité ou les sociétés économiques, il était question des écoles ménagères et qu'on semblait s'y intéresser de toute part.

L'année fut close par une distribution de prix présidee par l'Hon. J.-D. Rolland, et le comité ayant reçu du gouvernement provincial une allocation de mille dollars, décida de louer la maison No 22, rue Sherbrooke Ouest, pour y installer l'Ecole.

Quand on commença le cours normal régulier au mois de septembre 1907, sous la direction de Mlle Anctil, M. l'abbé Gauthier avait bien voulu promettre de donner un cours d'apologétique et de morale, et messieurs les docteurs E. St-Jacques et S. Boucher avaient formé un comité de médecins disposés à donner les leçons de médecine et d'hygiène requises pour les élèves normales. Ces médecins étaient Messieurs les docteurs Boucher pour l'anatomie, Bernier pour la bactériologie, Asselin, Laramée, R. Masson, l'hygiène et le soin de l'enfance: J. Décarie, l'hygiène de la jeune mère et de la jeune fille; Laurent l'hygiène des yeux, des oreilles et de la gorge; Parizeau, chimie alimentaire et physique. Madame Lajoie se chargea de donner un cours de droit usuel; Madame St-Jacques un cours d'éducation physique et morale de l'enfant, et M. Frédéric Béïque un cours de comptabilité.

Le comité résolut d'admettre le public à ces cours afin de donner à celles qui aiment l'étude, l'avantage d'avoir d'utiles et agréables leçons à des conditions exceptionnellement avantageuses.

Mademoiselle Lajoie était la directrice des cours aux élèves du dehors qui commencèrent au mois d'octobre. Elle fut aidée dans cette lourde tâche par plusieurs personnes compétentes et dévouées; entre autres par Mlle Martin qui mit au service des élèves qui voulaient apprendre à faire de la tapisserie, sa longue expérience et son goût tout artistique; Mlle Surveyer donnait des leçons de broderie; Mme Prévost des leçons de pyrogravure: Mme Jules Laberge surveillait les travaux de coupe et d'ajustage. Les élèves normales secondaient aussi Mlle Lajoie pour les leçons de cuisine, de lavage et repassage. Grace à ces secours, Mlle Lajoie réussit à donner tous ses cours sans en manquer un seul, avec un succès qui parle autant en faveur de son coeur que de son intelligence et de son courage.

Outre ce travail, elle s'en était imposé un autre qui n'était pas au programme et qu'elle avait assumé par obligeance: c'était la rédaction de tous les horaires et des comptes-rendus qui ont paru dans les journaux au sujet de l'école.

Mlle Anctil de son côté, pour ajouter aux revenus de l'Ecole avait dans la maison quelques pensionnaires, ce qui était pour elle un grand surcroit de fatigue.

Plusieurs amis de l'Ecole voulurent bien donner des conférences; M. Benjamin Sulte parla de l'histoire du Canada; M. le Commandant Sylvain, de l'Abyssinie; M. l'abbé Gauthier, du rôle de la femme dans la société; Mme M. St-Jacques, de l'éducation de la jeune fille; Mlle Barry, de "l'âme féminine." M. l'abbé Curotte du Modernisme et Mlle Milhau de Wagner, poète dramatique.

L'Hon. M. Gouin vint de nouveau faire visite à l'école et parut très satisfait des progrès accomplis depuis une année.

Mme Gérin-Lajoie donna une série de cours de droit usuel suivis assidûment par un grand nombre d'élèves, qui lui présentèrent une adresse de remerciements le jour de la dernière séance. Madame Lajoie donnera de nouveau ce cours très intéressant et très pratique durant l'année qui va suivre.

Le cours d'éducation physique et morale de l'enfant fait par Madame St-Jacques fut jugé si intéressant qu'on lui demanda de donner un résumé dans une conférence du soir. Des conseils très sages, des observations judicieuses faites avec beaucoup de grâce et d'esprit rendaient ce travail aussi attravant qu'utile pour toutes celles qui s'intéressent à l'enfance et à la jeunesse.

Madame Darand, avec la compétence que chacun lui connait vint aussi faire deux conférences sur des sujets d'histoire d'une grande actualité: la fondation de Québec et les fêtes du tri-centenaire.

L'Ecole fut invitée par la Société d'Histoire Naturelle (Natural History Society) à donner des cours publics dans une salle louée par cette société, et Mlle Anctil alla donner deux leçons de cuisine théorique, ce qui attira l'attention de plusieurs personnes à qui l'Ecole Ménagère était encore inconnue.

L'Ecole fut invitée aussi par les autorités de l'Ecole Macdonald de Ste-Anne, à visiter cet établissement splendide où il y a une Ecole Ménagère parfaitement installée. Les dames du comité et les élèves passèrent à Ste-Anne une journée des plus agréables et revinrent enchantées du cordial accueil qu'elles avaient reçu.

A la fin de l'annee il y eut des concours organisés pour les différents cours de cuisine ainsi qu'une exposition des ouvrages faits par les élèves. Les dames du comité avec quelques amies assistèrent à ces concours où on exécuta un menu dont chaque plat était tiré au sort par une des élèves. Les juges de ces concours n'eurent que des félicitations à offrir, soit à la maitresse, soit aux élèves, car chacun des plats était parfait, et la confection en avait été faite avec soin, propreté et rapidité, ce qui indiquait la clarté et la précision des leçons données.

L'année fut close comme la précédente, par une distribution de prix, dus à la générosité des amis de l'école. On donna aux plus assidues des certificats de présence et de capacité, et après un examen oral fait par les professeurs, les normaliennes reçurent leurs diplômes de maitresses ménagères de la main de Mgr Racicot, qui avait ' ·en voulu honorer l'Ecole de sa présence.

M. le Chanoine Lepailleur, messieurs les abbés Perrier et Curotte s'étaient aussi rendus à l'invitation du comité ainsi qu'un public nombreux.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire les nouvelles maitresses ménagères: Mesdemoiselles Boulet, Painchaud, Prévost et Paiement, sous la direction de Mlle Lajoie, donnèrent elles-mêmes les cours aux élèves du dehors.

Au mois de juin le comité offrit un diner aux professeurs et conférenciers de l'année, afin d'avoir l'occasion de les remercier de nouveau pour les immenses services qu'ils avaient rendus.

Les élèves eurent l'avantage de visiter avec les maîtresses plusieurs établissements où elles devaient acquérir des notions pratiques sur la valeur et la qualité des aliments d'usage journalier.

M. Bourassa, le boucher bien connu du marché Bonsecours, donna aux élèves des explications détaillées sur la qualité des viandes; le nom, la valeur relative, et l'usage ordinaire des différents morceaux. M. Dancan, le marchand de lait leur fit visiter son établissement où elles pouvaient apprendre tout ce qui concerne le soin du lait et les qualités qu'il doit avoir.

Elles visitèrent aussi une boulangerie, et un étal de fruits et légumes.

Les maitresses se sont efforcées pendant l'année de donner aux élèves de strictes notions d'économie, des habitudes et des principes d'ordre, d'activité, d'amour du travail et de l'étude.

La direction ne saurait trop remercier tous ceux à qui elle est redevable du succès et des progrès de l'école.

ANNEE 1906-1907

Cours de cuisine du soir
Moyenne de 25 élèves

3 séries de cours de cuisine pratique
Moyenne de 12 élèves chaque

Cours de cuisine pour fillettes
Moyenne de 5 élèves

Cours d'économie domestique de coupe et couture
Moyenne de 6 élèves

Cours d'hygiène avec projections lumineuses de
M. le docteur Valin
Mars, Avril, Mai, Juin.

Cours normal préparatoire, 3 élèves

ANNEE 1907-1908

Cours normal régulier, 4 élèves

Ces élèves prenaient de Mlle Anctil toutes les leçons théoriques du cours normal ménager ainsi que deux leçons de cuisine pratique par semaine, et des leçons de tenue de maison. De plus elles suivaient tous les cours des professeurs, et assistaient Mlle Lajoie dans tous ses soins aux élèves du dehors, ce qui constituait pour elles des leçons pratiques très précieuses.

COURS DES PROFESSEURS

M. l'abbé Gauthier, apologétique, 15 leçons.
M. le Dr Boucher, anatomie, 8 leçons.
M. le Dr Parizeau, 1 leçon, chimie alimentaire, chaque semaine. 1 leçon physique chaque semaine.
M. le Dr Bernier, bactériologie, 8 leçons.
M. le Dr Asselin, maladies de l'enfance, 4 leçons.
M. le Dr J. Décarie, hygiène de la jeune fille et de la jeune mère, 4 leçons
M. le Dr St-Jacques, pansements, 4 leçons.
M. le Dr Masson, soin des enfants, 4 leçons.
M. le Dr Laurent, hygiène des yeux, des oreilles et de la gorge, 8 leçons.
M. le Dr Laramée, hygiène de l'enfance, 4 leçons.
Mme St-Jacques, éducation physique et morale de l'enfant, 4 leçons.
Mme H.-G. Lajoie, droit usuel, 12 leçons.
M. Frédéric Béique, comptabilité, 8 leçons.

COURS DES ELEVES DU DEHORS

Mlle Lajoie:—
Lundi: Lavage et repassage, 5 à 6 élèves.
Économie domestique alternés (10 cts.)
Mardi: Cuisine pratique (50 cts) 12 à 13 élèves.
Mercredi: Coupe et couture (10 cts) 10 à 12 élèves.
Jeudi soir: Cours de cuisine, (10 cts la leçon) moyenne de 40, maximum de 60 élèves.
Samedi après-midi: Cours de cuisine pour fillettes (25 cts) 5 ou 6 élèves.

Mlle Anctil:—
Mercredi: Couture et raccommodage (10 cts).
Mlle Martin:—Tapisserie française.
Mme Prévost:—Pyrogravure.
Mlle Surveyer:—Broderie.

On donna aussi des leçons de massage pour le traitement des personnes faibles et des convalescents.

M. Gauthier ainsi que les autres professeurs ont été d'une obligeance, d'une amabilité inappréciables; les maitresses ont fait preuve d'un dévouement constant et de qualités vraiment exceptionnelles; les élèves ont fait honneur à l'école, et le comité a été encouragé par des dons très généreux et une sympathie générale. Le comité des messieurs et le comité des dames se sont réorganisés durant l'année et il y a lieu d'espérer que de plus en plus l'oeuvre affirmera son utilité pratique et l'influence bienfaisante qu'elle doit avoir sur les jeunes filles d'à présent et sur les familles de l'avenir.

Montréal, septembre, 1908.

Dames patronnesses qui paient une contribution annuelle d'un dollar: — Mesdames C. S. Hébert, Fitzpatrick, N. Geoffrion, M. de Beaujeu, Ducondu, W. Lafontaine, R. Forget, G. Couture, C. Desjardins, F.-X. Choquet, R. Thibaudeau, F. D. Monk, Henri Lajoie, F. B. Mathys, T. V. Bastien, J. Dubuc, J. Lavergne, Prévost, L. Globensky, J. Beaudry, W. Mercier, D. Laviolette, L. Berthelot, Lady Lacoste, J. X. Rottot, H. Hamilton, L. O. Loranger, R. Dandurand, F. L. Béïque, Amos, H. Baby, F. S. Mackay, G. Papineau, L. A. Cusson, Beaubien, Ed. Courteau, E. P. Fréchette, E. P. Mount, J. L. Archambeault, P. Hébert, J. A. Richard, E. Bouthillier, C. Piché, G. des Etangs, V. Beaudry, H. Laporte, Chevalier, O. Faucher, L. Rodier, A. A. Thibaudeau, R. Lemieux, André, J. O. Gravel, Letellier, G. C. Dessaulles, J. Leduc, L. J. A. Surveyer, L. J. Cléroux, Jos. Leman, Demuy, G. P. Moreau, U. H. Dandurand, Paré, J. D. Rolland, Louis Mignault, Eugène Globensky, Henri Beaudry, Oscar Dunn, L. de G. Beaubien, P. Vanier, Désy, Eug. Lafontaine, N. Christin, Huguenin, L. Franchère, d'Aoust, G. N. Moncel, Tétrault, J. N. Dupuis, Daigle, V. Morin, Emard, Juneau, P. Roy, Chrétien, C. Moncel, C. N. Barry, E. St-Jacques, V. Cusson, A. Robillard, R. Masson, I. M. Wilson, J. D. Desaulniers, C. Archer, Thompson, R. Archer, Garneau, J. O. Marchand, J. Laberge, P. B. Mignault, Louis Loranger, H. Desjardins, F. J. Bisaillon, G. Moreau, E. F. Surveyer, A. Boyer, T. Brosseau, J. E. Gravel, E. Lemire, S. D. Vallières, C. A. Geoffrion, Pierre Durand, J. Hudon, H. Bisaillon, H. Bourgoin, J. E. Chapleau, de Sales Bastien, L. W. Sicotte, Melles M. DeBeaujeu, A. Bourassa, Larocque, Barry, Amos, A. Gagnon, Brosseau, Papineau, A. Loranger.

Comité des dames, 1907-1908.

Lady Lacoste—Présidente d'honneur.

Madame F. L. Béïque—Présidente.

Mesdames D. Rolland, H. Hamilton, J. Leman,—Vice-Présidentes.

Madame H. Beaudry—Trésorière.

Mesdames L. de G. Beaubien, L. A. Cusson—Secrétaires.

Melle Loranger—Assistante-secrétaire.

Lady Hingston, Mesdames R. Dandurand, DeSerres, Bisaillon, H. G. Lajoie, U. H. Dandurand, S. Mackay, G. Papineau, E. Globensky, L. Globensky, P. H. Roy, Melle Barry.

Directrices de la maison—Mesdemoiselles Lajoie et Anctil.

Comité des messieurs, 1907-1908.

M. G. DeSerres—Président.

Hon. D. Rolland—Vice-Président.

M. J. A. Richard—Vice-Président.

M. F. J. Bisaillon—Secrétaire-Trésorier.

Commission financière.

L. A. Wilson (Président), Hon. F. L. Béïque, Dr E. P. Lachapelle, J. M. Wilson, Robert Archer, O. B. D'Aoust, Col. F. S. Mackay, Dr L. J. Cléroux.

Sont fondateurs, gouverneurs, ou membres honoraires ceux qui ont payé la souscription mentionnée aux règlements.

Recettes.

1904—Dames patronnesses, Société St-Jean-Baptiste	$ 184.68
Robert Archer	100.00
Hon. F. L. Béïque	100.00
Un ami H. B.	100.00
H. Lemay	50.00
J. Beaudry	35.00
Hon. J. R. Dandurand	25.00
Dr E. P. Lachapelle	50.00
L. A. Wilson	50.00
Hon. L. J. Forget	50.00
Hudon, Hébert & Cie	50.00
Paul Galibert	50.00
J. A. Richard	50.00
Sir Wm. Hingston	25.00
M. le Curé Troie	10.00
M. le Curé Gauthier	10.00
M. le Curé Charrier	5.00
A. Kleczkowski	10.00
A. Turcotte	5.00
Avancé par Hon. F. L. Béïque (7 novembre)	491.00

1905—Recette du banquet de la Soc. St-Jean-Baptiste	662.20
Intérêts	8.89
Mme C. P. Hébert	2.00
Mme Fitzpatrick	2.00
Mme DeBeaujeu	2.00
Mme Geoffrion	2.00
Mme U. Lafontaine	2.00
Mme J. Ducondu	5.00
Mme H. Barbeau	1.00
Mme H. Masson	1.00
Mme R. Forget	1.00
Avancé par Hon. L. L. Béïque (6 septembre)	100.00
Avancé par Hon. F. L. Béïque (6 décembre)	200.00
1906—Souscription des dames	61.95
L. de G. Beaubien	50.00
Intérêts	1.03
S. D. Vallières	5.00
G. DeSerres	10.00
Dr L. J. Cléroux	25.00
L. W. Sicotte	2.00
Z. Arcand	2.00
G. Boivin	5.00
Mme Amos	5.00
A. P. Simar	3.00
Séminaire St-Sulpice	100.00
Hon. J. D. Rolland	20.00
J. E. Vanier	5.00
C. P. Beaubien	5.00
Mme V. Beaudry	25.00
David Madore	1.00
Dr E. St-Jacques	5.00
Geo. Gonthier	5.00
Hon. J. I. Tarte	10.00
Ministre de l'Agriculture	1,000.00
Hon. F. L. Béïque (nouvelle souscription)	100.00
Avancé par Hon. F. L. Béïque (3 août)	400.00
1907—Hon. Juge Papineau	50.00
Mme O. B. D'Aoust	20.00
Mme Robt. Archer	25.00
Reporté	$4,382.75

	Report	$4,382.75
	Souscriptions des dames . . .	92.00
	Dr L. J. Cléroux (nouvelle souscription)	5.00
	G. DeSerres (nouvelle souscription)	100.00
	P. H. Roy	50.00
	U. H. Dandurand	5.00
	F. J. Bisaillon	25.00
	J. O. Lavergne	1.00
	Intérêts	10.44
1908—	Souscription des dames . . .	12.00
	Bell Telephone Co.	35.00
	F. X. St-Charles	25.00
	F. Paquette	25.00
	L. A. Wilson (nouvelle souscription)	50.00
	Duncan McDonald	25.00
	Avancé par G. DeSerres . . .	75.00
	Son Honneur le Maire Payette. . .	100.00
	G. N. Ducharme	100.00
	R. Bickerdike	25.00
	Hon. Juge Fortin	25.00
	Génin Trudeau	25.00
	Dr O. F. Mercier	25.00
	Ministre de l'Agriculture	1,000.00
	Intérêts	3.92
	J. M. Wilson	100.00
	Intérêts	2.83
		$6,324.94
	Mme O. B. D'Aoust (nouvelles souscriptions)	40.00

Données directement pour la tenue de la maison.

Etat des dépenses.

1904.

Nov. 6	Papeterie.		$ 2.30
7	Voyage Melles Anctil et DeBeaujeu:—		
	2 billets Montréal à New York	$ 25.30	
	2 billets New York au Havre	80.00	
	2 billets Havre à Paris.	11.00	
	2 lettres crédit $416 chacune	832.00	
	En argent	51.70	
			$1,000.00

1905.

Juil. 28	Traite pour Melle Anctil.		150.00
Sept. 5	Remboursé à M. Béïque.		400.00
Sept. 6	Voyage Melle Gérin-Lajoie:—		
	Billet, etc.	$105.00	
	Argent de poche	130.00	
	Traite de 1,000 frs. . . .	194.42	
			429.42
Nov. 16	Remboursé à M. Béïque		191.00
Dec. 6	Traite pour Melles Anctil [redacted]		200.00

1906.

Avril 1	Wooley (thé)	13.00
	Bain (fleurs)	5.00
	Perreault (circulaires)	2.75
Mai 12	Traite pour Melles Anctil [redacted]	150.00
Août 3	Traite pour Melles Anctil et Gérin-Lajoie	[illegible]00.00
Oct. 30	Cablegramme	2.25
Nov. 5	Impression lettres circulaires (de Lamirande)	9.50
Déc. 29	Remis à Melle Anctil	20.00

1907.

Janv. 8	Cartes postales	1.00
12	Chèque à l'école	5.00
	R. E. Painchaud	5.50
16	Cie John L. Cassidy	26.41
	Amiot, Lecours & Larivière . . .	18.40
	Thibaudeau Frs & Cie	5.94
	Cie de ferronneries Létang . . .	14.50
25	H. A. Wilder & Co.	12.00
29	Chèque à l'école	3.93
31	Salaire Melle Anctil	10.00
Mar. 12	Machine à coudre	26.40
15	Salaire Melle Anctil	10.00
	Granger frères	3.88
	N. G. Valiquette	21.85
20	Dupuis frères	42.56
Avril 1	Montreal Suspender Umbrella Co.	1.25
	Salaire Melle Anctil	10.00
14	Cartes postales	.50
24	Rodrigue frères	3.97
27	J. P. Davignon	6.56
	Chèque à l'école	11.10

Mai 4	Salaire Melle Anctil	10.00
Juin 3	Salaire Melle Anctil	10.00
15	Remis à Melle Anctil	30.00
Juillet	Loyer de juin à Ls. Henry, jr.	75.00
5	Salaire Melle Anctil	10.00
20	Cadieux-Derome	16.06
29	Salaire Melle Anctil	10.00
Août	Loyer de juillet	75.00
Sept. 5	Loyer d'août	75.00
6	Remis à Melle Anctil	25.00
16	Remis à Melle Anctil	25.00
19	Loyer de septembre	73.67
Oct. 3	Téléphone	35.00
24	Taxes cité	35.85
		$3,238.55
Oct. 24	Enregistrement bail 22 Sherbrooke Ouest	$ 3.00
29	Loyer octobre *	73.67
	Estampe école	.50
Nov. 5	Salaire Melle Anctil	12.00
9	Dom. Oil Cloth Co.	87.30
13	Bell Tel. Co.	20.00
	Loyer novembre	73.67
20	M. L. H. & P. Co. (poêle)	16.00
Déc. 4	Laporte, Martin & Cie	45.64
13	Remboursé Melle Anctil	15.00
30	Loyer décembre	69.70

1908.

Janv. 7	L. L. Ferland (ouvrage)	20.00
8	Dupuis frères	2.75
	Charbon	123.88
16	Cadeaux aux Maîtresses Ménagères	16.00
24	Cartes postales	.50
27	20 cahiers à 10 cts	2.00
	S. Carsley Co.	5.95
Fev. 4	Loyer janvier	73.67
20	Commercial Stationery Co.	7.00
24	A Melle Anctil	100.00
	A Melle Gerin-Lajoie	100.00
Mar. 10	Loyer février	73.67
12	Déclaration de ratification [illegible] bail	[illegible]
13	Crevier [illegible]	[illegible]
Avril 4	Loyer mars	73.67
15	Commercial Stationery Co.	2.50

Mai	1	Loyer avril	73.67
Juin	3	Loyer mai	73.67
	10	Melle Anctil	100.00
Juil.	2	Loyer juin	73.67
	6	Remboursé M. DeSerres (avance du 10 mars)	75.00
	8	Commercial Stationery Co.	1.25
	9	A Melle Gérin-Lajoie	100.00
	11	Timbres, etc.	3.68
		Avancé à Melle Anctil	10.00
Août	3	Loyer juillet	73.67
	31	Taxes d'eau	73.67
Sept.	1	Loyer août	73.67
			$5,547.81
		En banque	$ 777.13
			$6,324.94

Dons en nature.

La Presse, La Patrie, Le Canada, Hon. J. R. Thibaudeau, M. Vallée, M. le Dr Valin, M. le Dr E. P. Lachapelle, M. le Chanoine Lepailleur, M. l'abbé H.Gauthier, M. l'abbé Curotte, M. B. Sulte, Hon. R. Dandurand, Hon. A. Boyer, Hon. J. I. Tarte, Hon. T. Berthiaume, Hon. Juge Loranger, F. J. Bisaillon, L. A. Wilson, G. DeSerres, Cie Téléphone Bell, Cie Montreal Light Heat & Power.

Dons en nature des maisons suivantes:—Pauzé, Simonneau, Desforges & Latourelle, A. Racine, Marsolais, Valiquette, H. Labelle, Renaud, King & Patterson, Lapointe, Painchaud, Amyot, Lecours, & Larivière, Dupuis frères, Letang, Chaput & fils, Hudon & Orsali, Laporte & Martin, Robitallle, D. Masson, F. X. St-Charles, Lacaille & Gendreau, E. D. Marceau, J. J. Duffy, Jonas, Hudon & Hébert, Dionne & Dionne, O'Gilvie, Granger frères, Hamilton, Lessard & Harris, Dominion Oil Cloth, M. le Commandant Sylvain, M. le Dr S. Boucher, M. le Dr E. St-Jacques, M. le Dr Bernier, M. le Dr Asselin, M. le Dr J. Décarie, M. le Dr Laramée, M. le Dr Laurent, M. le Dr L. Parisaeu, M. le Dr R. Masson, M. le Dr Gagnon, M. le Dr Derome,

MM. P. Durand, A. Turcotte, G. Langlois, Lt.-Colonel Labelle, E. Boulay, F. X. Lenoir, L. Ferland, P. Amos, Lady Lacoste, Lady Hingston, Mesdames J. R. Thibaudeau, A. Thibeaudeau, R. Dandurand, DeBeaujeu, G. C. Dessaulles, D. Rolland, H. Hamilton, H. Beaudry, J. Beaudry, J. Leman, F. L. Béïque M. St-Jacques, H. G. Lajoie, L. O. Loranger, L. Amos, H. Baby, P. Durand, R. Archer, J. Laberge, H. Masson, Trudel, E. Chaput, F. J. Bisaillon, F. Mathys, Huguenin, Côté, L. de G. Beaubien, H. Baby, A. Roy, E. Globensky, L. Globensky, C. H. Dandurand, G. DeSerres, S. Mackay, G. Papineau, L. A. Cusson, Choquet, P. Roy, Richard, L. Rodier, C. Lafontaine, J. Hudon, L. Lesage, Eug. Prévost, Melles de Beaujeu, Surveyer, Martin, A. Loranger, A. Bourassa, R. Barry, Milhau, M. L. Papineau, Jeanne Joubin Marie Beaupre, Alice Lesage, Marguerite DeMartigny.

Souscriptions promises.

Mgr l'Archevêque de Montréal	$200.00
Robert Archer (additionnelle)	100.00
Alphonse Racine	100.00
J. M. Fortier	100.00
L. J. Forget (additionnelle)	50.00
J. A. Richard (additionnelle)	50.00
Colonel Mackay	25.00
G. Desaulniers	25.00
Dr Harwood	25.00
Alph. Marcotte	100.00

Ecoles ménagères Provinciales.

Dépenses courantes de la maison.

(Ne comprenant pas le salaire des maîtresses ménagères, ni le loyer et le chauffage de la maison.)

1906—Décembre	$ 54.30
1907—Janvier	86.75
Février	96.07
Mars	98.96
Avril	63.05
Mai	61.95
Juin (y compris déménagement)	118.55

	Septembre (ustensiles et meubles: $47.37, livres: $74.25)	214.91
	Octobre	135.63
	Novembre	155.96
	Décembre	110.92
1908—	Janvier	141.98
	Février	179.62
	Mars	178.70
	Avril	166.43
	Mai	138.60
	Juin	105.90
	En banque	13.87
		$2,122.15

N.B.—Les dépenses comprennent les salaires payés à cinq personnes de la maison.

Recettes courantes de la maison.

1906—	Décembre, cours, ventes, contributions	$ 124.18
1907—	Janvier, cours, ventes, contributions	190.97
	Février, cours, ventes, conférence	129.29
	Mars, cours, ventes	136.45
	Mai, cours, ventes	26.54
	Juin, cours, ventes, contribution du comité	53.55
	Septembre, cours, ventes, contribution du comité, pension	78.29
	Octobre, cours, ventes, contribution du comité, Pension	164.70
	Novembre, cours, pensions, 2 conférences	143.37
	Décembre, cours, pensions, ventes, conférence	161.75
1908—	Janvier, cours, pensions	117.05
	Février, cours, pensions, ventes	162.35
	Mars, cours, pensions, ventes	168.80
	Avril, cours, pensions, ventes	189.66
	Mai, cours, pensions, ventes	104.18
	Juin, cours, pensions, ventes	101.95
		$2,122.15

N.B. — Les recettes comprennent $40 versées par la caisse générale et $40 payées par Mme D'Aoust.

DIPLOME D'ENSEIGNEMENT MENAGER

Notre Religion, notre Langue et nos Lois.

Les Ecoles Ménagères Provinciales

COURS NORMAL

Diplome d'Enseignment Menager

Le jury chargé de présider à l'examen de capacité pour l'Enseignement Ménager comprenant :

La cuisine pratique et théorique, la coupe, confection, couture et raccommodage, l'économie domestique, le blanchissage et repassage, la tenue des appartements, la comptabilité domestique, la médecine pratique, les pansements. l'hygiène générale, l'hygiène du nouveau-né, de la première enfance, de la jeune fille et de la jeune mère, l'hygiène spéciale de la gorge, des oreilles et des yeux, l'anatomie, la physiologie, la bactériologie, la physique et la chimie, la pédagogie et méthodologie, l'apologétique et la morale chrétienne, le droit usuel, l'éducation physique et morale de l'enfant, certifie que M.................................. a subi les épreuves théoriques, didactiques et pratiques de l'examen.

En foi de quoi il lui a été délivré le présent brevet.

....

....

Vice-Présidente.

....

MENTION HONORABLE

LES ECOLES MENAGERES PROVINCIALES

COURS DU SOIR

MENTION HONORABLE

CERTIFICAT DE PRESENCE

Le Comité des Dames Patronesses et les Directrices de l'École, certifient que

M .... *de* ....

a suivi avec assiduité le cours de

durant la saison 19 .... *- 19* .... *Et a mérité une Mention Honorable.*

.... VICE-PRESIDENTE

POUR LE COMITE

.... PRESIDENTE

.... SECRETAIRE



Poils follets, cheveux et Barbe Superflus

du visage, du cou, des bras ou du corps.

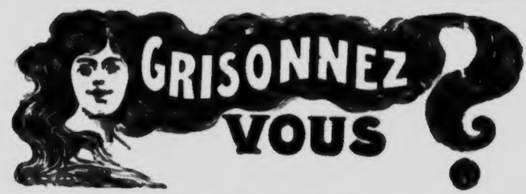
QUELQUE TOUFFUS QU'ILS SOIENT

détruit radicalement sans douleurs et sans endommager en aucune façon la peau la plus délicate avec la ROSALINE du Dr. SIMON de Paris France.

$50 de récompense à quiconque ne réussit pas.

Et nous n'avons pas peur de le faire essayer. Envoyez-nous 10c. pour frais de poste, et nous vous en enverrons un paquet assez gros pour vous convaincre de sa parfaite infaillibité. Prix $1.00 le flacon, expédié partout, franco. Adressez : COOPER & CO., Dépt. 60, 199 Commissaires et St-Sulpice, Montréal.

MEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS.



ET PERDEZ-VOUS VOS CHEVEUX

Vous ne pouvez pas rivaliser avec une jeune personne. PAS PLUS EN AFFAIRES QU'EN AMOUR, cela n'est pas juste mais c'est vrai—Alors faites usage de la célèbre "LUXURINE" du Dr Prosse, de Paris, France, elle ramènera positivement tous vos cheveux blancs à leur vraie belle couleur naturelle, soit bruns, châtains ou noirs; les empêchera de blanchir et de tomber, elle fera infailliblement disparaître les pellicules et pousser vos cheveux abondants et beaux.

CE N'EST PAS UNE TEINTURE

Cette découverte a été consacrée par deux mémoires acceptés par l'academie de Médecine de Paris.

Pour la faire connaître au Canada nous envoyons gratuitement un échantillon suffisant pour prouver son efficacité prodigieuse contre récepion de 10c. pour frais de poste et emballage. Adressez **Dr Prosse, Dept. 66, 199 Commissaires, Montreal.**



VOTRE BUSTE développé de deux pouces dans un mois avec le BUSTINOL du Dr Simon, Paris, France, $50 de récompense à quiconque ne réussit pas. Nous n'avons pas peur de le faire essayer.

Envoyez dix cents pour frais de poste et empaquetage, et vous en recevrez un échantillon avec Pamphlet "Art du Massage" Correspondance confidentielle; expédition discrète. Prix $1.00 le traitement, expédié partout à nos frais. Adresse : Dr. SIMON. P. O. 199 rue des Commissaires, Montréal.

AVANTAGEUSES RECETTES DE MENAGE

Economiques et faciles à préparer

Hachis de boeuf salé à la crème

Hachez une tasse de Boeuf Salé CLARK et ajoutez 2 tasses de pommes de terre cuites, froides, assaisonnez avec poivre et sel et une petite cuillerée à thé de poivre gris moulu. Mélangez doucement.

Faites fondre une cuillerée à table de beurre dans une poêle à frire, mettez-y le hachis et ½ tasse de crème. Mélangez bien. Laissez mijoter jusqu'à ce que la crème soit un peu diminuée.

Hachis de sandwiches à la crème

Coupez des tranches uniformes de pain. Trempez-les dans des oeufs battus, auxquels vous aurez ajouté un peu de lait et de sel. Faites frire à un léger brun dans du beurre chaud. Arrangez les tranches sur un plat. Mettez une cuillerée de hachis de boeuf salé à la crème préparé comme ci-dessus, sur chaque tranche, puis couvrez avec une autre tranche de pain.

Beefsteack aux oignons

Au lieu d'avoir l'ennui de le préparer, achetez une boite de beefsteack aux oignons "CLARK", car il est préparé d'après les plus célèbres recettes.

